



Québec, le 6 août 2020

PAR COURRIEL

À l'attention des autorités fédérales

OBJET : Fiche d'information des autorités fédérales pour le Projet minier aurifère Wasamac

Mesdames, Messieurs,

Le 6 août 2020, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (L'agence) a accepté la description initiale du Projet minier aurifère Wasamac (le projet) de Corporation Aurifère Monarques (le promoteur) comme respectant les exigences du *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI). À compter d'aujourd'hui, la phase de planification de 180 jours de l'évaluation d'impact débute. La description initiale du projet est accessible dans le site Internet du Registre à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/135673?&culture=en-CA>.

L'Agence a annoncé le 6 août 2020 le début d'une période de consultation publique de 20 jours <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/135645?&culture=fr-CA>, invitant le public, les groupes autochtones et autres instances à fournir des commentaires et des observations liés au projet et à orienter le sommaire des questions. Une fois cette étape achevée, l'Agence fournira au promoteur le sommaire des questions.

Conformément au paragraphe 13(1) de la LEI, l'Agence demande à votre ministère ou organisme¹ de formuler des commentaires pour déterminer ses responsabilités et son expertise en lien avec le projet et pour éclairer l'Agence en ce qui concerne la préparation du sommaire des questions. Vous trouverez ci-joint le formulaire intitulé : Fiche d'information des autorités fédérales que l'Agence demande à votre ministère de remplir et de renvoyer au plus tard le **26 août 2020**. Votre ministère est encouragé à fournir le plus de détails possible en décrivant les enjeux potentiels qui pourraient être pertinents ou préoccupants à l'égard du projet. Vous devez également fournir un bref sommaire de chaque enjeu à inclure au sommaire des questions.

.../2

¹ Toutes les références subséquentes à un ministère englobent les ministères ou organismes.

Parallèlement à la période de consultation publique initiale, l'Agence réunira un comité fédéral d'évaluation pour le projet formé de représentants des autorités fédérales concernées. Nous communiquerons séparément avec un représentant de votre ministère au sujet du comité fédéral d'évaluation du projet. L'Agence élaborera, en consultation avec les autorités fédérales, un plan de travail propre au projet qui établit avec précision les tâches, les produits livrables et les échéances correspondant aux délais prescrits par la LEI pour chaque étape de l'évaluation d'impact. Le plan de travail pourra être mis à jour à mesure que l'évaluation du projet avance.

À titre informatif, après avoir reçu le sommaire des questions, le promoteur est tenu de soumettre une description détaillée du projet incluant une explication de la façon dont il entend tenir compte des enjeux soulevés. L'Agence pourra communiquer avec votre ministère pour obtenir des renseignements ou des conseils à ce moment-là afin de déterminer si la description détaillée du projet est complète. À la suite de l'approbation de la description détaillée du projet, l'Agence pourra obtenir l'opinion de votre ministère pour éclairer la décision de l'Agence à savoir si une évaluation d'impact du projet est requise.

Veuillez noter que tous les documents et dossiers produits, recueillis ou reçus relativement à l'évaluation d'impact du projet – à moins d'une interdiction en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* – seront considérés comme publics et publiés sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 80879).

Si vous avez des questions au sujet du processus d'évaluation d'impact ou du formulaire de réponse, n'hésitez pas à communiquer avec moi au ^{<données d'identification caviardées>} ou à laurie.tremblay@canada.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

<Original signé par>

Laurie Tremblay
Gestionnaire de projets - Québec

Pièce jointe : Fiche d'information des autorités fédérales

c.c. : Liste de distribution

Liste de distribution :

Couroux-Smith, Pascale, TC
Rosemarie Lavoie, TC
Catherine Gaudette, TC
Isabelle Vézina, SC
Ninon Lyrette, SC
Camille Dallaire-Ouellet, RNCAN
Jonathan Tardif, RNCAN
Daniel Tetreault, AADNC
Eric Côté, RHDCC
Raymond Chabot, EC
Louis Breton, EC
Mélanie Adam, MPO
Joanie Carrier, MPO
Kelsey Lucyk, ASPC
Andrea Long, ASPC
Debbie Gray, FEGC

PIÈCE JOINTE

Fiche d'information des autorités fédérales

La réponse doit nous parvenir par courriel d'ici le 26 août 2020 à : iaac.wasamac.aeic@canada.ca

Projet minier aurifère Wasamac – Corporation Aurifère Monarques
Dossier de l'Agence : 005759

Ministère/organisme	Services aux Autochtones Canada
Personne-ressource principale	Jean-Olivier Roy
Adresse complète	<données d'identification caviardées>
Courriel	<adresse de courriel caviardée>
Téléphone	<données d'identification caviardées>
Deuxième personne-ressource	Gérard Raharolahy

-
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

non

-
2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

non

-
3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

non

-
4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veuillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

non

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les enjeux qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux soulevés, veuillez fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Importance d'impliquer les communautés autochtones de façon proactive et continue.

Jean-Olivier Roy

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Analyste

Titre de l'intervenant

28 août 2020

Date